

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Accusé de réception en préfecture 092-219200763-20231219-2023-98-DE Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023

SOMMAIRE

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPEL DES DOTATIONS ET PEREQUATIONS

DETAIL DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- C. LE RESULTAT COMPTABLE

TRESORERIE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

PRINCIPAUX RATIOS



LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les orientations budgétaires 2024 ont été débattues lors du conseil municipal du 16 novembre 2023.

Le budget primitif 2024 est conforme à ces orientations.

Il se caractérise par la poursuite des projets municipaux engagés depuis le début de la mandature (médiathèque, restaurant municipal, police municipale, actions solidarité et jeunesse, numérique) malgré un contexte inflationniste persistant.

Dans ce contexte, les **dépenses de fonctionnement** devraient progresser de **7%** sur l'année, chiffre supérieur aux projections de l'inflation (entre 3 et 4% selon les sources), compte tenu du renforcement des services municipaux et en particulier du déploiement du projet médiathèque et de la création du service de police municipale.

Les recettes de fonctionnement devraient progresser à un niveau inférieur (+4%), ce qui conduit à un résultat de fonctionnement projeté de 677 k€, en retrait par rapport au niveau des dernières années (autour de 1 M€). L'essentiel de l'écart peut s'expliquer par le surcoût énergétique de l'ordre de 400 k€, supporté par la Ville depuis 2023.

L'équipe municipale a fait le choix de préserver le déploiement de son action malgré la baisse du résultat de fonctionnement, les réserves de trésorerie de la Ville, renforcées de près de 8,5 M€ depuis 2020 (projet VO2, renégociation du FCCT), permettant de financer une part accrue des investissements sur ses ressources propres.

Le programme d'investissement est ambitieux avec la poursuite des travaux de la médiathèque et du restaurant municipal, la première tranche du programme de rénovation énergétique des bâtiments, la fin des travaux d'agrandissement du restaurant Le Bogart et le réaménagement du square de la Croix Blanche, le réaménagement du square de la Montgolfière, la restructuration du complexe Yves du Manoir et le début de l'opération de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Les investissements dans le programme de logements sociaux vont s'intensifier avec le déclenchement de la phase judiciaire de la déclaration d'utilité publique (DUP) mise en œuvre en 2022.

Il est prévu par ailleurs en 2024, le remboursement anticipé partiel de l'emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale, pour un montant de 1 437 k€.

Au total, les investissements se situent à un niveau historiquement très élevé (14 M€ sur l'année, contre près de 4 M€ en moyenne sur les années précédentes) et sont couverts, au-delà des subventions (50%), de l'autofinancement et des ressources diverses, par une mobilisation de trésorerie de 5,3 M€.

A l'issue de l'exercice, la situation financière de la Ville devrait rester solide, avec un excédent de trésorerie de 5,7 M€ et un endettement résiduel de 1,3 M€.



RAPPEL DES DOTATIONS ET PEREQUATIONS

La poursuite des prélèvements élevés subis par la Ville sur ses ressources propres au titre des mécanismes de dotations et péréquations, justifie un rappel spécifique.

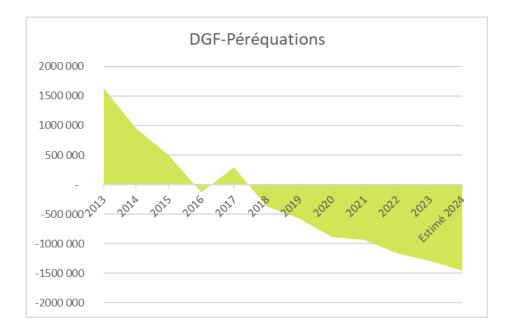
Les charges de péréquation (FSRIF et FPIC) sont retenues pour un montant de 1 860 k€ au budget 2024 (+ 210 k€ par rapport au budget 2023).

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 410 K€ (+40 k€ par rapport au budget 2023, -35 k€ par rapport au réalisé 2023). Cette dotation s'érode année après année, mais le montant effectif perçue en 2023 est supérieur à l'hypothèse très conservatrice retenue pour le budget 2023 et conduit à relever ponctuellement notre estimation.

Le solde de la dotation globale de fonctionnement et des péréquations représente sur les 5 dernières années, une perte de ressources pour la ville de 870 k€.

Sur la période 2013-2024, ce solde représente un prélèvement de 3 079 k€ sur les ressources de la Ville.

Le tableau ci-dessous illustre l'effet de ciseau subi par la Ville au titre de ces deux postes depuis 2013.





DETAIL DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement (en k€)	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 24/BP 23
Recettes réelles de fonctionnement	14 666	15 816	15 426	16 036	4,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	13 455	13 317	14 381	15 359	6,8%
Résultat réel de fonctionnement	1 211	2 499	1 046	677	

La progression des dépenses pour l'année 2024 devrait être supérieure à celle des recettes, conduisant à un résultat de fonctionnement inférieur aux années précédentes. Le financement des services municipaux est couvert par l'accroissement des recettes, mais la Ville subit un surcoût énergétique de 400 k€ depuis 2023 à l'origine de l'écart par rapport aux chiffres historiques.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en k€)	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 24/BP 23
013 Atténuation de charges	50	16	50	35	-30,0%
70 Produits et services du domaine	1 762	1 930	1 935	1 787	-7,6%
73 Impôts et taxes	10 973	11 307	11 701	12 090	3,3%
74 Dotations et participations	1 133	1 225	963	1 094	13,7%
75 Autres produits de gestion courante	749	785	778	920	18,2%
76 Produits financiers	0	0	0	110	
77 Produits exceptionnels	0	553	0	0	-
Sous-total recettes réelles de fonct.	14 666	15 816	15 426	16 036	4,0%
Opérations d'ordre	29	202	29	41	-

Les recettes de fonctionnement progressent de 610 k€ (+4%), intégrant une hausse de la fiscalité directe de 478 k€.

Le chapitre 013 (atténuation de charges) est en baisse et comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel au titre des organismes de protection sociale.

Les produits et services du domaine (chapitre 70) sont en diminution de 147 $k \in (-7,6\%)$ en raison de la baisse des participations familiales (-57 $k \in (-7,6\%)$) corrélée à la baisse des effectifs scolaires et de l'ajustement des mises à disposition POLD (-48 $k \in (-7,6\%)$).

Les impôts et taxes (chapitre 73) progressent de 3,3%. Cette augmentation représente un montant de 389 k€ et s'explique comme suit :

- Une revalorisation par l'Etat de 3% des valeurs locatives et du coefficient correcteur représentant un montant de +478 k€ par rapport au budget 2023. Les taux de fiscalité directe seront stables sur 2024.
- Les droits de mutation sont en baisse de 100 k€ (-10,5%) compte tenu des incertitudes persistantes sur les perspectives du marché immobilier pour l'année 2024. Ils sont inscrits au budget pour un montant de 850 k€.

Les dotations et participations (chapitre 74) sont en hausse de 13,7%, en raison principalement de l'intégration de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est réajustée à 410 k€, en hausse de 10%, effet d'une hypothèse trop conservatrice au budget 2023 et non pas d'une inversion de la tendance structurellement baissière.





Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en augmentation de 18,2% en raison de l'indexation des loyers, de la progression des loyers des chambres et appartements acquis dans le cadre de la DUP et non encore cédés aux bailleurs sociaux (+ 89 k€).

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en k€)	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 24/BP 23
011 Charges à caractère général	3 657	3 718	4 255	4 426	4,0%
dont éléctricité et chauffage	326	392	<i>775</i>	723	-6,7%
012 Charges de personnel	5 720	5 486	5 872	6 400	9,0%
014 Atténuation de produits	1 550	1 612	1 650	1 974	19,6%
65 Autres charges de gestion courante	2 362	2 300	2 435	2 376	-2,4%
66 Charges financières	159	155	157	179	14,4%
67 Charges spécifiques	6	48	12	3	-73,7%
Sous-total dépenses réelles de fonct.	13 455	13 317	14 381	15 3 59	6,8%
042 Opérations d'ordre	450	1 125	470	470	0,0%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 978 k€ (+6,8%). On rappellera que la projection du taux d'inflation pour l'année 2024 s'établit entre 3 et 4% selon les sources.

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats-prestations de service, les fluides, les fournitures, mais également les contrats, les locations mobilières et immobilières, charges de copropriété, les dépenses d'entretien-réparations et maintenance, les dépenses d'honoraires et impôts et taxes.

Ce chapitre de dépenses est en augmentation de 171 k€ (+4%), plus particulièrement en raison :

- Des charges liées à la DUP pour le rachat des chambres de services (augmentation des charges de copropriété, de taxe foncière, d'honoraires pour + 73K€).
- De l'intégration progressive des coûts de fonctionnement de la médiathèque (+54K€).
- De la progression des dépenses informatiques (+20 K€).
- D'une augmentation du contrat de délégation de service public des crèches (+65 K€). Sans modification significative des prestations délivrées, ce contrat en forte hausse reflète l'inflation à l'œuvre dans un secteur en tension.

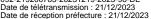
Les dépenses énergétiques devraient s'établir à 723 k€, soit une baisse de 6,7% par rapport au budget primitif 2023 (-52 k€). Le tableau ci-dessous permet de chiffrer le surcoût énergétique subi par la Ville à partir de 2023, pour un montant de l'ordre de 400 k€.

	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Gaz	128	600	350
Eléctricité bâtiments	130	125	270
Electricité éclairage public	67	50	103
TOTAL ENERGIE (k€)	325	775	723

La hausse est néanmoins restée contenue grâce à la mise en place de contrats à cours garantis permettant à la Ville de se préserver de la volatilité intra-annuelle des cours des matières premières.

Les estimations font ressortir en 2024 un surcoût plus marqué sur l'électricité que sur le gaz. Les efforts menés pour accélérer le passage en leds de l'ensemble des éclairages de la Ville trouve tout son sens dans ce contexte, la consommation d'électricité en volume ayant été divisée par deux en 3 ans. Le lancement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux devrait permettre de

Accusé denégation enégatement progressivement la consommation de gaz en volume sur les prochaines années.





Concernant l'électricité:

- Pour la partie bâtiments, le montant des dépenses s'élevait à 125 k€ au budget 2023. Il est inscrit un montant de 270 k€ (soit un objectif en volume de 651 MWh) au budget primitif 2024.
- Pour la partie éclairage public, le montant des dépenses s'élevait à 50 k€ au budget 2023. Il est inscrit un montant de 103 k€ (soit un objectif en volume de 323 MWh) au budget primitif 2024.

S'agissant du gaz, le montant inscrit au budget 2023 s'élevait à 600 k€. La consommation effective devrait s'élever à 350 k€ en 2024 (soit un objectif en volume de 1 998 MWh).

Une provision pour risque inflationniste est constituée à hauteur de 80 k€ pour faire face aux hausses de coûts ne pouvant être anticipées à la date du budget. Cette provision constituée en 2023 fait l'objet d'une reprise de 40 k€ en 2024.

Dans ce contexte, il faut relever les dépenses en baisse pour des raisons conjoncturelles ou grâce aux efforts de gestion permanents de la municipalité : restauration scolaire, location de véhicules, maintenance de l'éclairage et taxes sur les parkings.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de 9% (+528 k€) à 6,4 M€.

Le budget prévisionnel des ressources humaines est en progression plus marquée que les années précédentes compte tenu de l'indexation des rémunérations en période inflationniste et du renforcement des compétences nécessaires au fonctionnement des services, confirmant l'organisation cible des services municipaux décidée en 2020, mais également aux recrutements effectués pour assurer le fonctionnement des nouveaux services apportés à la population (médiathèque et police municipale).

Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement reste stable à 42%, niveau moyen des charges de personnel de la Ville depuis 2016, et reste très en deçà du ratio pour les villes de même strate (58%).

Tout d'abord, le poids de la revalorisation du point d'indice sera plus important qu'en 2023 puisque la mesure s'appliquera sur l'ensemble de l'année, et non plus sur six mois. Le coût en année pleine est estimé à environ 100 k€ de plus (+1,5%). En outre, le gouvernement impose aux collectivités une augmentation générale de 5 points pour tous les agents publics, ce qui représente de nouveau environ 100 k€ (+1,5%).

Ensuite, la création d'une police municipale destinée à améliorer la prévention et la sécurité des vaucressonnais impliquera une hausse des charges de personnel en 2024. A terme le service comptera 5 policiers municipaux dont un chef de service, pour un coût supplémentaire de 170 k€ (+2,6%).

Par ailleurs, une réflexion a mis en lumière le besoin d'adapter les organisations et de développer les compétences sociales. Le service des solidarités a été créé et comprend notamment un responsable de service et une coordinatrice petite enfance, pour un coût supplémentaire de 40 k€ (+0,6%).

En outre, la montée en puissance des effectifs de la médiathèque, dont l'ouverture est prévue fin 2024, augmente la masse salariale de 60 k€ en 2024 (+0,9%) et de 60 k€ en 2025 (vacataires inclus).

L'effectif de la Ville devrait progresser de 7 personnes en 2024, pour atteindre 147 agents fin 2024.

Accuse de réception en prefecture observée des frais de personnel (+9%) se répartit entre : Date de télétransmission : 21/12/2023

Date de réception préfecture : 21/12/2023

7



- Indexation des rémunérations (+3,3%)
- Renforcement des services (+4,5%)
- Solde des départs-arrivées (+1,2%)

Enfin, il convient de retenir que ce budget primitif 2024 est préparé dans un contexte marqué par des incertitudes notamment concernant la valeur d'augmentation du SMIC (prévision à 12 k€), une potentielle revalorisation du point d'indice et une mise en place pour la 3^{ème} année consécutive de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) (0€ en 2022, 2 k€ en 2023).

Le chapitre 014 (atténuation de produits) est en hausse de 19,6% (+324 k€) par rapport au budget 2023. Il reprend les prélèvements subis depuis 2012 au titre des fonds de péréquation et l'amende due à la situation de carence de logements sociaux au titre de la loi SRU à partir de l'année 2024 :

- Le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour un montant de 810 k€
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 1 050 k€
- L'amende de carence de logements sociaux pour un montant de 107 k€

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au centre communal d'action sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, les contributions aux syndicats de regroupement et le fonds de compensation des charges territoriales.

Ce chapitre est en baisse de 2,4% (-59 k€) en raison de la baisse du montant normalisé du FCCT (-140 k€), de la hausse de la contribution au SIVU du Haras Lupin (+20 k€) et à la brigade des sapeurspompiers (+21 k€), ainsi qu'au basculement de la subvention à l'association de l'ASA THERY en investissement.

Le FCCT mérite quelques précisions. En effet, à la suite du travail mené par la Ville de Vaucresson, une nouvelle méthode de calcul du FCCT a été retenue par POLD. Celle-ci conduit les communes finançant un FCCT excédentaire à pouvoir récupérer cet excédent à partir de 2023 et à aligner le montant du FCCT sur le besoin de financement réel de l'intercommunalité.

La Ville de Vaucresson a bénéficié d'une remise totale du FCCT 2023 (inscrit au budget pour 1 590 k€) et devrait bénéficier d'une remise complémentaire de 382 k€ en 2024. Pour autant il a été décidé d'inscrire au budget 2024 un montant de FCCT normalisé (hors récupération de l'excédent), soit 1 450 k€, afin de conserver une image budgétaire cohérente avec l'historique et avec les chiffres des années à venir.

Le compte administratif reprendra ces excédents qui devraient procurer à la Ville un montant de trésorerie supplémentaire de l'ordre de 1,7 M€ sur deux ans.

Le tableau suivant synthétise les montants inscrits au budget et dus sur les années 2022 à 2024.

				BP 2024 AVANT	ESTIMATION REALISE 2024
				RECUPERATION	APRES RECUPERATION
	REALISE 2022	BP 2023	REALISE 2023	EXCEDENT	EXCEDENT
FCCT en k€	1 480	1 590	0	1 450	1 068

Les charges financières (chapitre 66) intègrent d'une part les intérêts des emprunts pour 90 k€ et Date de réception préfecture : 21/12/2023

Soulte due au titre du remboursement anticipé partiel de l'emprunt
Date de réception préfecture : 21/12/2023



Société Générale pour un montant de 89 k€. Cette soulte est à mettre en regard des intérêts économisés sur la durée résiduelle du prêt, soit 376 k€.

Les charges spécifiques (chapitre 67) sont en diminution à 3 k€ (-9 k€). A noter qu'en raison de la nouvelle nomenclature M57, les charges exceptionnelles ont été basculées pour grande partie dans le chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Les opérations d'ordre (chapitre 042) intègrent les dotations aux amortissements (470 k€).

Le résultat de fonctionnement

Le résultat réel de fonctionnement s'établit à 677 k€, en diminution par rapport au budget 2023 (1 046 k€). Cela s'explique par des hypothèses budgétaires prudentes dans un contexte incertain (pression inflationniste, incertitude sur le marché immobilier) et la préservation du renforcement des services municipaux : police municipale, médiathèque, petite enfance, solidarités, jeunesse et numérique, malgré les tensions inflationnistes, en particulier énergétiques.

On rappellera que par prudence, le budget 2024 intègre un FCCT normalisé supérieur de 382 k€ au FFCT qui devrait être effectivement dû. Le résultat de fonctionnement présenté au budget est donc un résultat de fonctionnement récurrent, comparable avec les années précédentes. Avant ce retraitement, il devrait s'élever à 1 059 k€.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement (en k€)	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Recettes réelles d'investissement	4 298	4 735	7 589	7 798
Dépenses réelles d'investissement	7 314	4 259	11 230	13 801
Résultat réel d'investissement	-3 016	476	-3 642	-6 003

Les dépenses d'investissement du budget 2024 sont historiquement élevées, compte tenu de la fin du projet médiathèque — restaurant municipal, de l'arrivée à maturité de plusieurs projets travaillés depuis le début du mandat en cours et du remboursement anticipé partiel de l'emprunt Société Générale, évoqué plus haut. Le programme de logement social continue également à peser lourd dans le budget municipal avec une dépense anticipée de 1,6 M€ sur l'année.

Dans le même temps, les recettes d'investissement atteignent près de 8 M€, compte tenu de subventions élevées et de l'encaissement du bail à construction sur l'opération d'aménagement des Tilleuls.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en k€)	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2024
10 Dotations	403	713	428	1 103
13 Subventions d'investissement	2 272	3 156	6 510	4 912
16 Emprunt - Dépôts et cautionnements	901	703	1	950
21 Immobilisations corporelles	0	6	0	0
23 Immobilisations en cours	0	0	0	0
275 Autres immobilisations financières	0	157	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations	722	0	650	834
Sous-total recettes réelles d'investissement	4 298	<i>4 735</i>	<i>7 589</i>	7 798
040 Opérations d'ordre	450	1 241	470	470
기6412년(11990) 19년(년quilibre	1 805	0	2 596	5 325
éception préfecture : 21/12/2023	0			



Les dotations sont en progression. Ce chapitre comprend le FCTVA et la taxe d'aménagement. Le FCTVA en particulier progresse de 700 k€ en raison du niveau élevé des investissements 2023.

Les subventions d'investissement inscrites au budget 2024 représentent 63% des grandes opérations de l'année. On rappellera les principaux partenaires financiers de la Ville intervenant en 2024 : Département, Région, Etat (DRAC), Métropole du Grand Paris (FIM), Préfecture (DSIL), CAF, Sigeif ...

Les principales subventions concernent les grandes opérations suivantes :

- Construction de la médiathèque et rénovation du restaurant municipal : 2 753k€
- Travaux du restaurant Le Bogart et square Croix Blanche : 687 k€
- Réaménagement du complexe Yves du Manoir : 517 k€
- Aménagement du square de la Montgolfière : 344 K€
- Rénovation énergétique des bâtiments : 231 k€

Les cessions immobilières aux bailleurs sociaux sont inscrites pour un montant de 834 k€.

Enfin, la recette du bail à construction de l'opération d'aménagement les Tilleuls est inscrite pour un montant de 948 k€.

Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en k€)	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2024
Grandes opérations	3 791	1 508	6 634	7 761
Investissements courants	1 672	738	2 491	2 355
Acquisitions immobilières, surcharges foncières	957	1 818	1 210	1 910
Remboursement capital des emprunts	894	194	896	1 775
Sous-total dépenses réelles d'investissement	7 314	4 259	11 230	13 801
Opérations d'ordre	29	318	29	41

Les investissements sont en nette progression par rapport à la moyenne des 6 années précédentes qui s'établit à 3 585 k€.

Les grandes opérations budgétées pour 2024 s'élèvent à 7 761 k€ dont :

- Construction de la médiathèque et rénovation du restaurant municipal : 4 756 k€,
- Réaménagement du complexe Yves du Manoir : 1 020 k€,
- Travaux du restaurant Le Bogart et square de la Croix Blanche : 780 k€.
- Aménagement du square de la Montgolfière : 520 k€,
- Rénovation énergétique des bâtiments : 380 k€,
- Aménagement de l'Hôtel de ville : 260 k€
- Etudes concernant le parc immobilier dédié à l'accueil du jeune enfant : 45 k€

Les investissements courants d'un montant de 2 355 k€ portent principalement sur des travaux d'amélioration des bâtiments municipaux et des espaces publics. Ils sont un peu supérieurs à la moyenne des années précédentes, en particulier compte tenu de l'intégration des cours végétalisées dans ce total.

En voici le détail :

- Bâtiments (589 k€ au budget 2024 contre 412 k€ au budget 2023)
- Voirie et éclairage (480 k€ au budget 2024 contre 85 k€ au budget 2023)
- Police municipale (139 K€ au budget 2024)
 - Cours végétalisées des écoles et de la crèche municipale (497 k€ au budget 2024 contre

Accusé de réception en préfecture 092-219200763-20231219-2023**93**225€ au budget 2023) Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023



On notera que le total des dépenses d'investissements courants et des grandes opérations est supérieur de 2,3 M€ aux estimations 2024 du PPI établi fin 2022. Cet écart porte sur les éléments suivants:

- Une forte hausse des investissements courants (+ 1,1 M€)
- La révision du chantier Bogart-Croix Blanche par rapport au projet initial (+780 k€)
- La redéfinition du projet sportif Yves du Manoir (+ 490 k€)
- Et l'accélération des études sur le projet de l'hôtel de Ville (+180 k€)

Afin de renforcer la participation citoyenne locale et mettre les habitants au cœur de l'action publique, il est inscrit un budget de 32 k€ fléché vers le **budget participatif**.

Les acquisitions immobilières et surcharges foncières correspondent aux dépenses au titre de la politique de logement social de la Ville mais également du patrimoine propre de la Ville. Les premières s'accélèrent significativement depuis 2022 dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour répondre au mieux aux objectifs préfectoraux relatifs aux lois SRU et ELAN. 1 560 k€ d'acquisitions immobilières et de surcharges foncières sont inscrites au budget 2024.

	BP 2023	BP 2024
Acquisition biens immobiliers pour logements sociaux	1 000	1 160
Surcharges foncières Chambres	210	400
TOTAL LOGEMENT SOCIAL (k€)	1 210	1 560

Ces acquisitions, qui ont vocation à être cédées à un bailleur social à un horizon de 2 à 3 ans, seront financées par la trésorerie de la Ville. Le financement de la Banque des Territoires n'est pas reconduit en raison de la hausse des taux.

Par ailleurs, il est prévu d'acquérir un nouveau local pour installer la police municipale en centre-ville, pour un montant de 350 k€.

Le remboursement du capital des emprunts comprend l'annuité de l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale (106 k€), le remboursement du capital de cet emprunt (1 437 k€) dans le cadre du remboursement anticipé partiel prévu début 2024 et le remboursement du capital de la tranche 2021-2022 de l'emprunt de la Banque des Territoires (232 k€) au fur et à mesure des cessions aux bailleurs.

Résultat d'investissement

Le besoin en financement net des investissements s'élève donc à -6 003 k€ pour l'année 2024. Retraité du solde net des investissements en logements sociaux (-726 k€), ce besoin s'élève -5 277 k€. Ce montant intègre en particulier les travaux de la médiathèque-restaurant pour un montant net de 2 003 k€.

C. LE RESULTAT COMPTABLE

Le solde des résultats de fonctionnement et d'investissement s'élève à -5 325 k€. Ainsi qu'il a été précisé précédemment, ce montant intègre un niveau de FCCT récurrent et ne prend pas en compte la récupération ponctuelle du solde de l'excédent de la ville auprès de POLD (382 K€). Il intègre par contre des flux financiers exceptionnels pour un montant de 1,7 M€ (remboursements Société Générale et Accuse de réception en préfecture operation de préfecture operation de la company de

Il correspond au résultat comptable de l'exercice. Ce solde a vocation à être financé par les réserves de trésorerie de la ville. Il est inscrit comptablement en emprunt d'équilibre dans le budget primitif 2024. Comme sur ces dernières années, cet emprunt sera annulé à l'occasion de l'affectation des résultats du compte administratif 2023.

TRESORERIE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette sera de 3 106 k€ soit 345 € par habitant, à comparer à la moyenne nationale de la strate de 780€ par habitant et à la moyenne départementale de 1 256€ par habitant.

Cet encours correspond à :

- Un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale (encours : 2 873 k€ à fin 2023). Le montant des intérêts pour l'année 2024 s'élèvera à 81 k€ et l'annuité en capital sera d'un montant de 106 k€.
- Un emprunt auprès de la Banque des Territoires (encours : 232 k€ à fin 2023), destiné à financer les acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social. En 2024, le montant des intérêts s'élèverait à 8 k€ et le capital restant interviendra à la date de cession du dernier bien acquis.

Il est prévu début 2024, le remboursement anticipé partiel de l'emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale, pour un montant de 1 437 k€.

Le budget 2024 n'intègre pas de recours complémentaire à l'emprunt.

En parallèle, la Ville devrait disposer à la fin de l'année 2023 d'un excédent de trésorerie d'un montant de 9,8 M€. La trésorerie issue du projet V0² a pu être placée sur des comptes à terme, générant des intérêts (taux de 3,50%, soit 132k€ par an).

En 2023 et 2024, on rappellera la ressource supplémentaire non inscrite au budget, relative à la récupération des excédents financiers de la Ville auprès de POLD, pour un montant de l'ordre de 1,7 M€.

En 2024, la Ville devrait par ailleurs encaisser la recette du bail à construction de l'opération d'aménagement les Tilleuls pour un montant de 947 k€.

La réserve de trésorerie de la Ville à la fin de l'année 2024 devrait atteindre 5,2 M€.



PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières - ratios	Valeurs BP 2024	Moyennes nationales de la strate - Données 2022 Source Bercy Collectivités	Moyennes départementales - Données 2022 Source SFDL
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 706€	1 011€	1 744€
Produit des impositions directes/population	1 118€	528€	935€
Recettes réelles de			
fonctionnement/population	1 781€	1 214€	1 959€
Dépenses d'équipement brut/population	1 161€	353€	537€
Encours de la dette/population	345€	780€	1 256€
Dotation globale de fonctionnement/population	46€	154€	75€
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	41,67%	57,55%	45,41%

Accusé de réception en préfecture 092-219200763-20231219-2023-98-DE Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023

